

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 20 Décembre 2022
CO 585 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : .67
Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, GAILLARD Jean François, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT-BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, LEGLISE Pascal, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle (arrivée à 20h25), BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Titulaires : CETRE Michel à FORET Clément, LAMBERT Véronique à MORBOIS Christelle, LECOQ Yves à BRIOT GAIDOZ Cécile, BOUDRY Jeanne à BUGADA Catherine, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PROST-JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BOUILLET Françoise à GENIN Marcelle, BOHEME Catherine à MARTINS Serge,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT-BOISSON Marylène,

Etaient Excusés : BAUD Jean Baptiste, VIONNET André, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, SUSSOT Florence,

Etaient absents : REGALDI Sylvie, VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, PETITGUYOT Jean Pierre, BUYS Nelly, CATHENOD Catherine, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, WESTERVELD Dinand,

Secrétaire de séance : Serge MAIRE

Convocation faite le : 14 Décembre 2022

Objet : Modification du tableau des effectifs au 01 janvier 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 Décembre 2022
CO 585 DE (SUITE)

Objet : Modification du tableau des effectifs au 01 janvier 2023

AVANCEMENT DE GRADE

Suite à l'adoption des lignes directrices de gestion de l'établissement le 8 décembre 2022, des agents peuvent bénéficier de promotion par le biais d'avancement de grade.

Ces nouveaux grades répondent à un besoin de compétence de la collectivité. Il est donc demandé de bien vouloir transformer les postes suivants :

Grade actuel	Grade au 01/01/2023
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (réussite à concours)
Adjoint technique : 2 agents	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe : 2 agents
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe : 2 agents	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe : 2 agents
Bibliothécaire territorial	Bibliothécaire principale

RESTAURANT INTERCOMMUNAL DE SALINS LES BAINS

Suite à la reprise de compétence du restaurant scolaire de Salins les Bains par délibération en date du 13 septembre 2022, un agent est transféré. Il est donc nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique titulaire à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023

SECRETAIRE DE MAIRIE

Suite à la mise à disposition d'une secrétaire au sein d'une nouvelle commune et afin de mettre en adéquation les grades des secrétaires de mairie contractuelles, il est proposé de mettre à jour les temps de travail et les grades. Il est rappelé que les fonctions de secrétaire de mairie relèvent du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

ADMINISTRATIF

Un agent affecté au service RH a souhaité une mutation interne au service « Finances ». Son remplacement au service des RH était pourvu temporairement par un agent contractuel. Un fonctionnaire a été recruté par voie de mutation. Par ailleurs, il est demandé de pérenniser un agent contractuel présent au service « Finances ».

Il est donc demandé de créer un poste de rédacteur titulaire à temps complet et de modifier un poste d'adjoint administratif contractuel en poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet.

SERVICE ENFANCE

Suite à la rentrée scolaire 2022 et la mise en place de l'annualisation des contrats sur 12 mois, il est nécessaire d'ajuster les temps de travail.

Par ailleurs, il est nécessaire que les directrices de service périscolaire embauchées sur la base de contrat suite à une reprise de compétence ou vacance d'emploi soient nommées sur le grade d'animateur territorial (catégorie B) compte tenu de leur responsabilité.

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Il est nécessaire de modifier les grades de recrutements des enseignants contractuels au sein de l'Ecole Musique afin de nommer les agents sur des grades correspondants aux missions effectuées :

-Transformation de 12 grades d'assistants d'enseignement artistique en 12 postes d'assistants d'enseignements artistiques principal de 2^{ème} classe.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 Décembre 2022
CO 585 DE (SUITE)

Objet : Modification du tableau des effectifs au 01 janvier 2023

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / Adopte les créations ;
- 2 / Adopte les modifications du tableau des emplois ;
- 3 / Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le



ID : 039-200071595-20221220-CO585DE_2022-DE